

Notre Enquête sur la « Musique Mécanique »

dans ses rapports avec la musique et avec les musiciens (suite)

« Pouvons-nous admettre que l'interprétation d'une œuvre musicale détermine deux genres de sensations ; l'une auditive (sonore) l'autre visuelle (plastique) ? Oui, je le crois.

Aux questions ainsi posées, les réponses viennent d'elles-mêmes.

La musique mécanique, vis-à-vis de l'interprétation directe par un artiste, est semblable à une parfaite reproduction d'une œuvre plastique vis-à-vis de cette œuvre plastique.

On pourra arriver à une égalité de valeur, techniquement et esthétiquement. Il restera à réaliser une égalité d'« ambiance ».

Mais la reproduction mécanique est nécessaire, et toujours utile ; elle est le parfait moyen de divulgation, capable de susciter la curiosité pour une œuvre ; capable, par les auditions répétées et multiples qu'on en peut donner ainsi, de la faire comprendre ; capable de nous conserver le témoignage durable et vrai de l'interprétation (ou mieux d'une des interprétations) d'une œuvre par un artiste : il faut reconnaître, ici, que la variabilité d'interprétation d'une œuvre par un même artiste n'est pas sans charmes, lorsque cette variabilité demeure dans le parfait. (Elle est un peu comme la variabilité d'éclairage d'une œuvre plastique, vis-à-vis de la reproduction de celle-ci dans un éclairage parfait mais invariable).

Je ne vois pas d'antagonisme dans les intérêts parallèles de l'interprète et de la mécanique.

Bien au contraire il en résultera une émulation à double conséquence. L'artiste « enregistré » devra toujours se tenir à la hauteur de son « enregistrement » lorsqu'il jouera l'œuvre « mécanisée ».

Il arrivera peu à peu à comprendre qu'il y a intérêt pour lui-même à renouveler son répertoire afin de ne pas être perpétuellement identifié avec sa propre « mécanisation » ; d'où avantage double pour l'exécution et la production musicales.

Il est bien entendu que les exécutions mécaniques doivent dédommager le créateur et l'interprète ; pour cela, voir ce que l'on fait à l'Étranger.

L'œuvre musicale peut-elle vivre sans l'interprète ? Ce que nous venons de dire, donne l'alternance du « oui » et du « non ».

Il faudra toujours une interprétation humaine à l'origine de toute réalisation auditive d'une œuvre musicale. Car il ne faut pas oublier que le créateur et l'interprète n'étaient qu'un à l'origine ; qu'ils doivent demeurer malgré la séparation des pouvoirs.

Une fois l'œuvre réalisée auditivement par cette collaboration, il n'y a pas de raison pour qu'elle ne puisse pas vivre ou mieux revivre mécaniquement, mais en n'oubliant pas sa perpétuelle et invariable identité avec son « enregistrement... »

Georges MIGOT.

« Je crois qu'il est juste de séparer les appareils « émetteurs » et les « enregistreurs » des « transmetteurs ».

Les premiers, c'est l'inconnu. Pour les autres, ils me paraissent devoir transformer

dans un avenir rapproché les conditions de l'existence même des musiciens.

On a déjà adopté des *modus vivendi* avec le graphophone et les postes de radiophonie. Ce sont là des ressources nouvelles qu'on n'a pas voulu apercevoir tout d'abord. On a vu surtout le préjudice. Il faut s'y faire. C'est la loi, sinon du progrès, au moins du mouvement. Ceci tue cela. Aujourd'hui, ces enregistrements ont à peu près désarmé leurs ennemis.

Quant à la véritable musique mécanique, encore à l'état embryonnaire que nous réserve-t-elle ?

Tout est mystère. On ne peut vraisemblablement préjuger de ce qui se passerait si par hasard elle parvenait quelque jour à remplacer l'orchestre. Le syndicat des musiciens ferait la grimace et les directeurs de théâtre seraient enchantés. »

Francis BOUSQUET.

« Les auditions par T.S.F. et par phonographe me font l'effet d'un mariage par procuration. Le portrait y est mais il y manque la personne. Le marié n'aspire qu'à une chose : se rendre compte, le plus vite possible, de l'éclat du regard, de la carnation des joues, etc... De même, les auditions précitées ne pourront jamais donner dans toute sa délicatesse, la sensibilité de l'artiste, la vie parfaite du rythme, la pureté de l'ensemble harmonique. Je ne parle même pas des surprises de la « friture », des dépêches ultra rapides sur des sons divers qui modernisent les auditions quand il s'agit de T.S.F. ; ou de l'arrêt d'une œuvre quand le disque est terminé, œuvre reprenant parfois un quart ou un demi ton plus haut ou plus bas pour autant que le nouveau disque reprenne dans un mouvement giratoire un peu plus lent ou plus vif.

Pourtant, passant mes vacances (en travaillant beaucoup) à la campagne, j'ai comme tout le monde sacrifié à ces inventions merveilleuses et j'avoue, que, bien souvent, j'eus des moments agréables, parce que privé de concerts.

Pour répondre à vos questions je dirai donc :

1° Que la diffusion de la musique par T.S.F. et par phonographe s'adresse parfois à un auditoire artiste autant qu'à la grande masse qui, elle, choisira de préférence les morceaux d'opéra, connus, les mélodies sentimentales, la musique militaire et les fox-trott.

2° Les artistes ne me paraissent pas menacés tant que cela par ces auditions, pour les raisons que je dis plus haut.

3° Le compositeur a l'agrément de toucher certains droits à la Société de la rue Chaptal et l'interprète est souvent bien rétribué.

Ne parlons pas ici du compositeur prêtant son concours, car il a toujours été entendu que le compositeur n'a rien à voir avec la stabilisation ni le dollar.

4° L'œuvre musicale ne peut être dans ces sortes d'auditions qu'une reproduction avec tous ses aléas, mais quand on entend la voix sympathique du speaker de Radio-Toulouse, par exemple, annoncer : Mes chers auditeurs, veuillez écouter etc... de... Delune, cela fait toujours plaisir, du moins au compositeur.

Louis DELUNE.